

## G.R.F.D.A

### GROUPE DE RECHERCHES DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGERIE

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, enregistrée sous le n° W33600288 déclarée au JO du 28/02/2015

Siège social : chez la Présidente Colette DUCOS ADER 65 Boulevard de la plage 33120 ARCACHON  
Mobile : 06/89/33/64/23 courriel : col.gda@wanadoo.fr

---

#### *La douloureuse question des enlevés portés disparus reste toujours oppressante pour les familles*

Le deuil est impossible tant que l'absence de preuves de décès perdure.

Le temps qui passe n'efface pas les interrogations.

La quête des réponses à nos questionnements doit être inlassable.

Nous citerons la dernière phrase du livre émouvant d'Andrée MONTERO, *Le cri retenu* : « Depuis des années déjà septembre a enfoui cet espoir fou sous ses tapis de feuilles mortes, mais au plus dur de l'hiver, quand le vent hurle et gémit à mes fenêtres...souvent je crois entendre un appel.

#### LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Etre à l'écoute des familles des enlevés portés disparus pendant la guerre d'Algérie (1954 -1962) et dans les mois qui ont suivi l'indépendance.

Leur faciliter l'exercice légitime du droit de savoir, rechercher la réalité des faits et l'obtention de témoignages permettant la localisation des lieux de sépultures individuelles et collectives.

Etre associé dans les mêmes objectifs aux travaux du comité Intergouvernemental franco-algérien mis en place en décembre 2012.

Veiller à la mise à jour de la liste des civils européens établie par la commission « disparus » de la MIR à laquelle elle a participé.

Aider les familles dans leurs démarches d'octroi de pensions de victimes civiles du terrorisme et de la mention « Mort pour la France ».

C'est avec ces objectifs que l'association continue son combat pour obtenir le droit de savoir des familles .

#### HISTORIQUE ET TRAVAUX DU GRFDA

En octobre 2002 s'est constitué le GRFDA autour de monseigneur Pierre BOZ † (2013), du général Maurice FAIVRE, de Jean MONNERET, et des familles d'enlevés portés disparus. La mission en était d'étudier le sort des européens disparus en Algérie de 1954 à juillet 1962 et dans les mois qui suivirent la déclaration d'indépendance. Depuis sa création le GRFDA soutenu et aidé par les associations ARMAR (*Association des rapatriés Mineurs au moment de l'Indépendance*) et MAFA (*Maison des agriculteurs et des français d'Afrique du Nord*) a eu une activité ininterrompue qui se solde par un bilan relativement positif.

#### ❖ ETABLISSEMENT DES LISTES DES DISPARUS

Avant 2003 un gros travail a été réalisé pour dresser la liste des disparus.

Diverses listes établies par les associations, des particuliers, la Croix Rouge Internationale et les consulats (liste du Ministère de Affaires Etrangères) ont été remises au général FAIVRE.

Après consultation, une première liste a pu être établie avec difficulté qui a servi de base à notre étude. Elle fut corrigée ultérieurement par la commission « disparus » de la Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR).

Les travaux de plusieurs historiens ont apporté leur contribution à la connaissance de ce dossier.

---

## ❖ RAPPORT DU CICR

Le rapport du Comité International de la Croix Rouge (CICR) fut remis au Général FAIVRE le 17 Avril 2003. Tenu secret depuis 1963, il confirmait l'impuissance des enquêteurs dans le climat d'insécurité qui régnait alors en Algérie. Il était accompagné de fiches individuelles que les familles ont pu réclamer au ministère des affaires étrangères. Dès lors, les archives furent ouvertes à nos historiens et les familles purent consulter les dossiers de leurs proches.

## ❖ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION « DISPARUS »

En Mai 2009 le président de la MIR, Monsieur Renaud BACHY a créé, avec la participation de membres du GRFDA et du Cercle Algérieniste sous l'autorité de l'historien Jean-Jacques JORDI, la commission « Disparus ». Elle avait pour but de revoir la liste établie par le ministère des affaires étrangères en Juillet 2005 et révisée le 5 Mai 2008 afin qu'elle se rapproche le plus possible de la réalité. Les chiffres estimés par cette commission sont les suivants :

1583 personnes enlevées portées disparues

171 personnes au sort incertain

123 personnes enlevées dont les corps ont été retrouvés et inhumés sans que les familles en soient informées.

Cette liste de disparus peut-être encore complétée notamment par les travaux toujours en cours du GRFDA, de Jean-Claude ROSSO coordonnés par J.J JORDI.

## ❖ MEMORIAL DU QUAI BRANLY



RER : ligne C (station Champs de Mars - Tour Eiffel)  
Métro : ligne 6 (station Bir-Hakeim).

Suite à la mise en place par arrêté du 3 Mars 1998 d'un groupe de réflexion chargé de déterminer les modalités de création d'un mémorial national de la guerre d'Algérie, un monument dédié à la mémoire des combattants morts pour la France et aux supplétifs après le cessez-le-feu, a été érigé quai Branly. IL a été inauguré le 5 Décembre 2002 par le président Jacques CHIRAC et se présente sous la forme de 3 colonnes bleu, blanc, rouge.

En 2005, pour la première fois, les enlèvements pratiqués en Algérie du 1° Novembre 1954 à Décembre 1962 ont été reconnus dans le cadre de la loi du 23 Février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés. Elle associe à l'hommage rendu aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres et d'exactions commis pendant la guerre d'Algérie et après le 19 Mars 1962 en violation des accords d'Evian ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de la Tunisie.

Une plaque portant une dédicace collective a été apposée en 2006 près du mémorial.

A la demande du GRFDA d'une véritable matérialisation de la loi de 2005, il a été répondu favorablement. La liste des enlevés portés disparus a été affichée sur la colonne blanche du monument depuis le 28 Février 2012.

Cette reconnaissance officielle du drame de nos disparus sur un monument national fut une grande victoire.

Cependant nous devons faire acte de présence lors des cérémonies commémoratives et faire preuve de vigilance. C'est pourquoi le GRFDA s'est déclaré en association le 28 février 2015 et a déposé ses statuts.

**Nous devons veiller à maintenir intacte la mémoire des disparus afin qu'ils ne sombrent pas dans l'oubli. Ce serait lâcheté que d'oublier.**

**Pour cela il est important de se rapprocher de l'association que vous soyez famille de disparus ou sympathisant de notre action.**

**Si nos objectifs vous intéressent rejoignez-nous en nous communiquant votre courriel.**

**La cotisation est fixée à 5 euros à l'ordre du GRFDA.**

**GROUPE DE RECHERCHES DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGERIE (GRFDA)**

**Siège social : chez la présidente Colette DUCOS ADER 65 Bd de la Plage 33120 Arcachon.**

**Mobile : 06 89 33 64 23 Courriel : col.gda@wanadoo.fr**